



Le rapporteur spécial de l'ONU met en garde : NON à la loi antiterroriste suisse ! Référendum du 13 juin 2021



La loi fédérale instituant des mesures policières en matière de lutte contre le terrorisme, également connue sous le nom de loi contre le terrorisme, vise à redéfinir la notion de terrorisme dans le droit suisse. Mais les opposants à la loi parlent d'un paragraphe arbitraire et mettent en garde contre le danger d'une importante perte de liberté. Le Suisse Nils Melzer, rapporteur spécial de l'ONU et professeur de droit, qui surveille depuis des années pour l'ONU l'interdiction de la torture, s'est également exprimé. Écoutez les extraits de l'interview, dans lesquels Melzer montre pourquoi la nouvelle base juridique crée des risques totalement imprévisibles et ainsi ne renforce pas la sécurité des citoyens, mais la réduit.

La loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT), également connue sous le nom de loi antiterroriste, vise à redéfinir la notion de terrorisme dans le droit suisse. Les opposants à la loi parlent d'un paragraphe arbitraire et mettent en garde contre le danger d'une importante perte de liberté. Par exemple, le Suisse Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies et professeur de droit, rejette également la nouvelle loi antiterroriste.

Depuis des années il surveille pour l'ONU l'interdiction de la torture. Il a récemment publié un livre sur ses investigations dans l'affaire du fondateur de Wikileaks, Julian Assange. En particulier, l'enquête sur l'affaire Assange lui a montré que l'État de droit peut être complètement abrogé, même dans les démocraties occidentales. Dans une interview accordée au journal suisse « Zeitgeschehen im Fokus », M. Melzer a expliqué qu'il avait lui-même travaillé dans des zones de guerre où les attaques terroristes étaient un danger quotidien. C'est pour cette raison qu'il comprend très bien que la police avait besoin de bases légales pour pouvoir prendre des mesures préventives. Toutefois, en droit pénal suisse, les actes préparatoires à des crimes violents sont aujourd'hui déjà punissables. Écoutez les extraits suivants de l'interview, dans lesquels M. Melzer révèle que le nouveau projet de loi crée des risques totalement imprévisibles et ne fait rien pour assurer la sécurité de notre pays : « Avec cette loi, nous donnons beaucoup de pouvoir à une seule autorité, la police fédérale, sans contrôle suffisant dans la pratique. C'est mauvais, non pas parce que nos policiers sont méchants, mais parce que nous ne sommes tous que des humains et nous avons nos faiblesses. [...] Le plus gros problème de cette loi est [...] sa définition du terrorisme. Cette définition est extrêmement large et va bien au-delà de tout ce qui est considéré comme du terrorisme dans n'importe quel État de droit sur cette terre. [...] Tout d'abord, le MPT remplace le terme « délit violent » par celui de « délit grave », qui inclut non seulement les infractions terroristes classiques telles que le meurtre, l'agression et la prise d'otages, mais aussi les cas graves de détournement de fonds ou de fraude, qui n'ont absolument rien à voir avec une menace terroriste. [...] Deuxièmement, [...] pour être

considéré comme un terroriste, il n'est plus nécessaire de [...] répandre la peur et la terreur en menaçant ou en exécutant un crime violent, mais il suffit soit de menacer d'exécuter un crime grave, soit de répandre la peur et la terreur d'une autre manière (non punissable !). Cela signifie que dès que quelqu'un veut influencer le discours politique en Suisse par des propos alarmistes, il peut déjà être inscrit sur la liste des terroristes selon le MPT même s'il n'y a pas de menace de crime. [...] Par exemple, si quelqu'un vote contre le MPT au référendum et affirme que nous aurons une tyrannie après-demain si nous n'empêchons pas cette loi, il répand la peur et la terreur. [...] Il en va de même lorsque quelqu'un provoque la xénophobie, la panique pandémique ou les peurs environnementales pour des raisons politiques. [...] Oui, une autre chose très importante entre en jeu. Quoi que les autorités veuillent nous faire croire, dans la pratique, bien sûr, les listes de personnes prétendument dangereuses ne restent pas secrètes et sous clé, mais sont partagées avec les partenaires internationaux. »

Melzer renforce son NON à la loi antiterroriste par la comparaison suivante : « Pour la plupart d'entre nous, l'État de droit est déjà devenu une telle évidence que nous ne percevons plus vraiment son importance pour notre bien-être quotidien. C'est comme l'air. Tant que vous pouvez respirer, vous ne remarquez pas son importance. Mais une fois que vous ne pouvez plus respirer, il ne faut pas une minute pour que vous commenciez à définir vos priorités différemment. Mais malheureusement, il est alors souvent trop tard. Il en va de même pour l'État de droit. Quand il n'est plus là, alors vient soudainement le grand réveil. » Il n'est pas trop tard. Le 13 juin, les électeurs suisses auront l'occasion de s'exprimer contre le « paragraphe arbitraire ». Profitez donc de cette occasion pour transmettre le cri d'alarme de Melzer au plus grand nombre possible d'électeurs suisses.

de db.

Sources:

Webseite des Referendumskomitees „NEIN Zum Willkür-Paragrafen“
www.willkuerparagraph.ch/#argumente

Thurgauer Tageszeitung vom 19. April 2021 „Wie ein dunkles Familiengeheimnis“
Interview mit UNO-Sonderberichterstatter Nils Melzer

Zeitgeschehen im Fokus - Interview mit dem Schweizer Rechtsprofessor Dr. Nils Melzer: www.zeitgeschehen-im-fokus.ch/de/newspaper-ausgabe/nr-3-vom-1-maerz-2021.html

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#PolitiqueSuisse - www.kla.tv/PolitiqueSuisse

#CommentairesMediatiques - médiatiques -
www.kla.tv/CommentairesMediatiques

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#InitiativesPopulairesSuisse - populaires suisses -
www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisse

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.